# 

# Section Provence-Alpes-Côte d’Azur

# Demande de subvention pour l’organisation d’un colloque en région Année 2022

Ce document doit être envoyé avant le 28 février 2022 par courrier électronique, accompagné d’un programme et d’un budget prévisionnels, à l’adresse :

[section-PACA@societechimiquedefrance.fr](mailto:section-PACA@societechimiquedefrance.fr)

TITRE DU COLLOQUE :

Nom de l’organisateur :

Numéro de membre SCF :

Adresse professionnelle :

Courriel :

Tél. bureau :

Portable :

Date(s) de la manifestation :

Lieu :

Nombre attendu de participants :

Budget prévisionnel du colloque (à transmettre en annexe) : €

Montant de la subvention demandée : €

NB : en cas de subvention, l'organisateur s’engage à remercier la SCF-PACA dans les divers documents fournis aux participants du colloque.

La subvention sera versée exclusivement sur présentation d’une facture du montant obtenu, transmise avant le 15 novembre 2022.

Date : Signature :